

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE  
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
GRANDANGOULEME**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 19 DECEMBRE 2024

**Délibération n°2024.12.243**

**Approbation du schéma directeur des équipements sportifs et de la politique sportive**

LE DIX NEUF DECEMBRE DEUX MILLE VINGT QUATRE à 17 h 30, les membres du Conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

**Date d'envoi de la convocation** : 13 décembre 2024

**Secrétaire de Séance**: Fabienne GODICHAUD

Membres en exercice: **75**

Nombre de présents: **58**

Nombre de pouvoirs: **17**

Nombre d'excusés: **0**

**Membres présents :**

Séverine ALQUIER, Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Joëlle AVERLAN, Eric BIOJOUT, Didier BOISSIER DESCOMBES, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Catherine BREARD, Michel BUISSON, Minerve CALDERARI, Séverine CHEMINADE, Monique CHIRON, Jean-Claude COURARI, Frédéric CROS, Jean-François DAURE, Serge DAVID, Françoise DELAGE, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Anthony DOUET, Chantal DOYEN-MORANGE, Christophe DUHOUX, Nathalie DULAIS, Denis DUROCHER, François ELIE, Sophie FORT, Jean-Luc FOUCHIER, Maud FOURRIER, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Fabienne GODICHAUD, Jérôme GRIMAL, Thierry HUREAU, Sandrine JOUINEAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Raphaël MANZANAS, Annie MARC, Jean-Luc MARTIAL, Corinne MEYER, Thierry MOTEAU, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Catherine REVEL, Jean REVEREAULT, Alain RHODE, Mireille RIOU, Thierry ROUGIER, Gérard ROY, Roland VEAUX, Marcel VIGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT, Zalissa ZOUNGRANA.

**Ont donné pouvoir :**

Sabrina AFGOUN à Gérard ROY, Brigitte BAPTISTE à Francis LAURENT, Frédérique CAUVIN-DOUMIC à Christophe DUHOUX, Fadilla DAHMANI à François NEBOUT, Valérie DUBOIS à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Jean-Jacques FOURNIE à Séverine CHEMINADE, Martine FRANCOIS-ROUGIER à Catherine REVEL, Gérard LEFEVRE à François ELIE, Charlene MESNARD-CALMELS à Thierry HUREAU, Benoît MIEGE-DECLERCQ à Jérôme GRIMAL, Pascal MONIER à Sandrine JOUINEAU, Gilbert PIERRE-JUSTIN à Gérard DESAPHY, Martine PINVILLE à Fabienne GODICHAUD, Jean-Philippe POUSSET à Sophie FORT, Martine RIGONDEAUD à Hassane ZIAT, Zahra SEMANE à Maud FOURRIER, Philippe VERGNAUD à Zalissa ZOUNGRANA.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241219-2024\_12\_243-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/12/2024

Publication : 24/12/2024

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 DECEMBRE 2024**

**DELIBERATION  
N°2024.12.243**

Rapporteur : Gérard DEZIER

**APPROBATION DU SCHEMA DIRECTEUR DES EQUIPEMENTS SPORTIFS ET DE LA POLITIQUE SPORTIVE**

**PROJET DE TERRITOIRE "GRANDANGOULEME VERS 2030"**

Pilier : UN TERRITOIRE QUI REpond AUX BESOINS DE TOUS SES HABITANTS ET DE SES COMMUNES

Ambition : 104 FEDERER PAR LE SPORT

Enjeux : 10405 – SPORT POUR TOUS, SPORT DE HAUT NIVEAU, SPORT SANTE ET BIEN-ETRE, IMPACT DU SPORT SUR L'ENVIRONNEMENT, ANIMATION DU TERRITOIRE PAR LE SPORT

**OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE**



Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :

ODD 3: soutien à l'activité sportive sous toutes ses formes

**Le contexte et enjeux politiques**

Le projet d'agglomération « GrandAngoulême vers 2030 », approuvé par la délibération n°243 du 9 décembre 2021, détermine les priorités de l'action publique de l'agglomération pour les années à venir.

Le sport est intégré au pilier « *un territoire qui répond aux besoins de tous ses habitants et de toutes ses communes* ».

En effet, le sport est un acteur majeur de notre société, sur le plan social et sur le plan économique. Il pèse 90 milliards d'euros (sans compter la dépense des collectivités, des droits TV et du sponsoring), et représente 448 000 emplois en France.

Le sport est aussi l'un des vecteurs d'autres politiques publiques telles que la santé, l'éducation, la citoyenneté, la mobilité, l'enfance-jeunesse, l'environnement, le tourisme, etc. A ce titre, il doit être envisagé comme un instrument de politiques publiques plus larges.

Le sport se situe néanmoins à la croisée des chemins, entre un modèle organisationnel qui s'essouffle, des financements de plus en plus contraints et une demande de pratique qui évolue fortement. Cette dernière tendance s'est accentuée encore plus ces dernières années suite à la pandémie et à l'interruption de la pratique sportive en clubs.

L'enjeu majeur de la politique sportive de GrandAngoulême est donc de s'adapter à ces évolutions et d'accompagner les acteurs sportifs locaux pour relever ces nouveaux défis.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241219-2024\_12\_243-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/12/2024

Publication : 24/12/2024

La politique sportive de l'agglomération est donc une politique relativement jeune issue de la fusion des quatre communautés et qui se décline en quatre axes :

- Favoriser l'accès pour tous au sport et accentuer son rôle en matière de cohésion et d'intégrations sociales.
- Soutenir le haut niveau et ses filières d'accès et participer à l'animation du territoire par le spectacle sportif.
- Promouvoir le sport et les activités physiques comme vecteur de santé et de bien-être.
- Prise en compte responsable de l'impact du sport sur l'environnement dans la pratique et la consommation sportive.

C'est dans ce cadre que GrandAngoulême a voté la réalisation d'un schéma directeur des équipements sportifs du territoire de l'agglomération (équipements sportifs communautaires et communaux).

L'objectif principal étant de définir une stratégie formalisée et planifiée afin de bénéficier d'une vision globale de l'évolution des équipements sportifs et des pratiques du territoire à terme de 10 ans.

L'objectif recherché à la fois par les communes et par l'agglomération est :

- ✓ d'ajuster et de définir les investissements à programmer dans les différents plans pluriannuels d'investissements,
- ✓ d'adapter au mieux la programmation des fonds de concours à destination des communes,
- ✓ de mieux appréhender l'utilisation, les taux d'occupation et la pérennité des équipements sportifs,
- ✓ de mettre en avant les atouts et les carences en matière d'équipements structurants pour un territoire de 140 000 habitants.

Les enjeux principaux, eux, sont :

- ✓ De mettre en adéquation les besoins identifiés du mouvement sportif avec les projets d'équipements présentés par les différents maîtres d'ouvrage (communes, groupements de communes...).
- ✓ D'élaborer et de planifier une offre la plus complète possible d'équipements sportifs avec une répartition géographique selon la nature et la pratique (maillage territorial cohérent), tout en apportant une réponse qualitative et quantitative à l'ensemble des besoins de la population dans ses différentes composantes (licenciés, grand public, personnes en situation de handicap, publics défavorisés, femmes, scolaires...).
- ✓ D'analyser les équipements pouvant, à terme devenir communautaires, en intégrant notamment la question du transfert de l'actuelle piscine de La Couronne.
- ✓ D'encourager et de proposer des procédés innovants aussi bien sur le plan écologique et de consommation énergétique en général que sur le plan de la cohésion sociale.

Ce schéma directeur a donc vocation à devenir un document majeur, de référence et d'expression de la politique sportive communautaire, ainsi qu'un outil d'aide à la décision à disposition des collectivités (communes et agglomération) et des principaux partenaires (Département, Région, CDOS, associations), sa réalisation fait partie des enjeux du projet d'agglomération « GrandAngoulême vers 2030 » :

### **Le pilotage et la démarche d'élaboration du projet**

Un comité de pilotage, ainsi qu'un comité technique dédiés ont été constitués spécifiquement afin de suivre son déroulement.

Le schéma s'est construit autour de plusieurs étapes avec l'appui du cabinet ISC.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241219-2024\_12\_243-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/12/2024

Publication : 24/12/2024

- ✓ Réunion de lancement le 14 décembre 2023.
- ✓ Etat des lieux et diagnostic de l'existant : janvier et février 2024  
Analyse des données du territoire (évolution démographique, établissements scolaires et foyers de population etc.). Recensement, visites et diagnostic des équipements sportifs bâtis du territoire (communaux et communautaires). Entretiens avec des personnes ressources.
- ✓ Restitution de la première phase du diagnostic au comité de pilotage, comité technique et groupe de travail sport en avril 2024 :  
Analyse comparative par rapport à un échantillon national similaire (nombre et niveau d'équipements, nombre de licenciés et niveaux de pratiques, le besoin théorique pour les licenciés et les scolaires...).
- ✓ Identification des besoins actuels, prospectives et premières orientations : avril à juin 2024  
Rencontres par secteurs avec les maires et/ou adjoints au sport (6 secteurs ont été définis selon un découpage qui tient compte des logiques de mobilités). Analyse du maillage en équipements sportifs, des équilibres et des optimisations, par bassin de vie.
- ✓ Restitution de la deuxième phase au comité de pilotage, comité technique et groupe de travail sport en juillet 2024 :  
Proposition des premières orientations stratégiques et politiques et des premiers scénarios en fonction des domaines d'actions déjà définis par GrandAngoulême dans le cadre de sa politique sportive. Rédaction d'une version projet du schéma directeur des équipements sportifs.
- ✓ Choix du scénario retenu et zoom sur les équipements aquatiques septembre et octobre 2024 :
  - 26 septembre, présentation du plan d'action à mettre en œuvre en fonction du scénario retenu.
  - 10 octobre, présentation spécifique des équipements aquatiques dont Nautilus et la piscine de La Couronne. Positionnement du groupe de travail sport sur le transfert de la piscine de La Couronne et proposition de présentation en bureau communautaire du 5 novembre pour avis.

### **Le projet « Schéma directeur des équipements sportifs »**

Le diagnostic et les différents entretiens ou rencontres par secteurs ont permis de mettre en évidence 4 grandes orientations politiques :

- ✓ Affirmer le dynamisme de l'agglomération par la construction et la gestion d'équipements d'intérêt communautaire et par le soutien aux clubs de haut-niveau.
- ✓ Renforcer l'accès aux pratiques physiques et sportives sur le territoire.
- ✓ Affirmer l'identité du territoire à travers une politique des sports de nature et de la randonnée.
- ✓ Permettre à chaque enfant d'acquérir les savoirs nager, rouler à vélo et monter à cheval.

Il en découle trois principaux enjeux :

- ✓ Le rayonnement du territoire par l'intermédiaire d'équipements sportifs structurants.
- ✓ Le développement des pratiques par une rationalisation, une optimisation voire une mutualisation de l'offre à l'échelle supra communale.
- ✓ Une solidarité par l'intermédiaire d'une accessibilité renforcée pour les usagers et l'accompagnement de l'agglomération dans différents secteurs (fonds de concours, ingénierie...).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241219-2024\_12\_243-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/12/2024

Publication : 24/12/2024

En fonction de ces enjeux, de ce qui est réalisé par l'agglomération et ses communes, après un travail d'une année par le groupe de travail sport, un scénario (intégrant des domaines d'intervention à modifier et de nouveaux à mettre en œuvre) a été défini et se décline en un plan d'actions.

Pour chaque objectif, un programme d'actions est proposé et détaillé ci-après. Les éléments relatifs aux modalités de mise en œuvre de ces actions (résultats attendus, contenu, pilotage, moyens...) sont précisés dans le projet « Schéma directeur des équipements sportifs et de la politique sportive » figurant en annexe de la présente délibération.

Le schéma a été nourri et enrichi par les échanges issus des différentes réunions conduites dans le cadre de la démarche : entretiens lors de la visite des équipements, comité de pilotage, comité technique, groupe de travail sport, temps d'échange par secteur géographique, bureau communautaire, conférence des Maires et commission de suivi des projets et des groupes de travail, tout au long du projet.

Les principales actions proposées par le schéma directeur des équipements sportifs :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

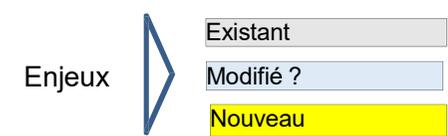
016-200071827-20241219-2024\_12\_243-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/12/2024

Publication : 24/12/2024

# Proposition d'orientations politiques et stratégiques



## Orientations politiques

Affirmer le dynamisme de l'agglomération par la construction et la gestion d'équipements d'IC et par le soutien aux clubs de HN

Renforcer l'accès aux pratiques physiques et sportives sur le territoire

Affirmer l'identité du territoire à travers une politique des sports de nature et de la randonnée

Permettre à chaque enfant d'acquérir le savoir nager, le savoir rouler, et le « savoir monter à cheval »

Construction et gestion des équipements sportifs d'intérêt communautaire **pour** accueillir des événements sportifs et soutenir le développement des clubs de HN (centre aquatique, stade athlétisme, centre équestre, stand de tir, **palais des sports? Salle de gymnastique ?**)

Soutenir la rénovation d'équipements sportifs et l'acquisition de matériel à travers **un fonds de concours pour renforcer l'accès aux équipements et aux pratiques sportives**

Soutenir construction d'équipements sportifs supra communaux **pour** renforcer l'accès aux équipements et aux pratiques sportives

Soutien à l'organisation de manifestations sportives d'intérêt communautaire sur le territoire **pour** renforcer l'identité sportive de l'agglomération et sa notoriété

Soutien aux sportifs de HN **pour** soutenir et favoriser leur projet sportif et professionnel / formation sur le territoire

Soutien aux clubs de haut niveau **pour** favoriser l'excellence sportive dans différentes disciplines

Optimiser l'usage des équipements sportifs **par** une mise en commun des plannings à l'échelle des secteurs

Accueil des scolaires à Nautilus **pour** permettre à chaque enfant du territoire d'apprendre à nager

Organisation / co-organisation d'événements / journées autour des sports de nature **pour** inciter les habitants à des pratiques de plein air (**FSSE existant**)

Accueil des scolaires au centre équestre **pour** permettre à chaque enfant du territoire d'apprendre à monter à cheval

Soutenir les écoles supra communales des sports dans les clubs **pour** diversifier l'offre de pratiques chez les jeunes

**Développement des PEAPS parcours d'éducation aux activités physiques** et sportives **pour** permettre à chaque enfant du territoire d'acquérir le savoir rouler

## Domaines d'actions



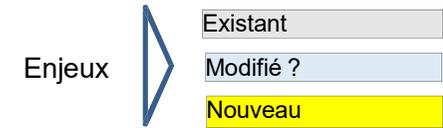
Construction / gestion d'équipements sportifs d'intérêt communautaires

Soutien aux équipements / aménagements sportifs supra communaux

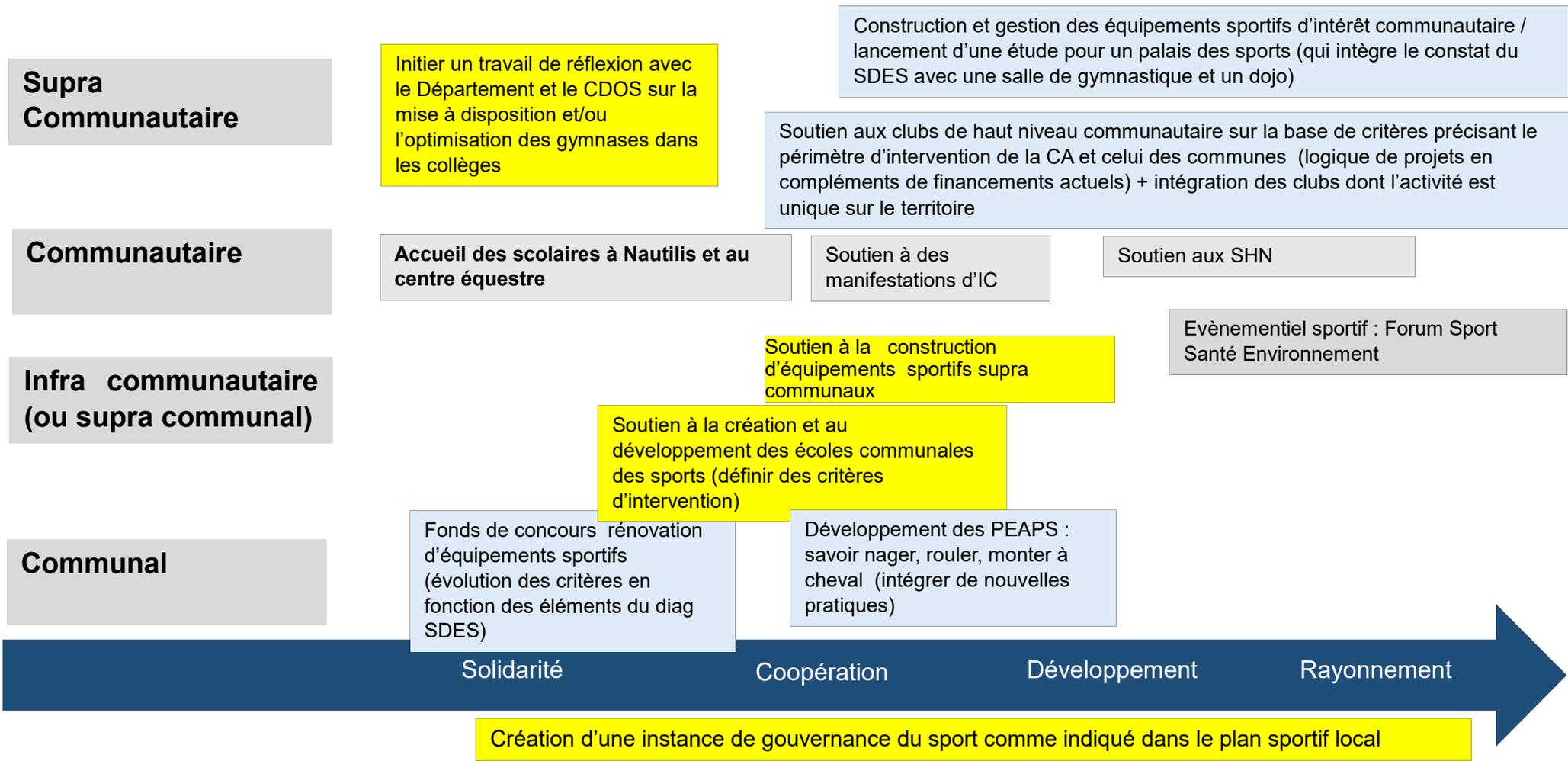
Soutien aux clubs, aux événements, aux sportifs

Animation Ingénierie communication

# Proposition d'orientations politiques et stratégiques



## LE SCÉNARIO PROPOSÉ



I. Les nouveautés :

1. Mener un travail de réflexion avec le Département et le CDOS sur la mise à disposition et/ou l'optimisation des gymnases dans les collèges afin d'optimiser leur utilisation en dehors du temps scolaire.
2. Soutenir la création et le développement des écoles supra-communales des sports.  
A l'échelle intercommunale, mise en place d'une commission « écoles supra communales des sports » avec les communes et les clubs. Il s'agit d'identifier pour chaque territoire, une commune cheffe de file qui disposerait d'un équipement et d'un club pour construire une offre en relation avec les autres communes et clubs.
3. La mise en place d'un plan sportif local.  
L'article L113-4 du code du sport créé par la loi n°2022-296 du 2 mars 2022 – art. 14 prévoit que « les communes et les établissements publics de coopération intercommunale mentionnés à l'article L. 5211-28 du code général des collectivités territoriales peuvent établir un plan sportif local afin de formaliser et d'ordonner les orientations et actions visant à la promotion et au développement de la pratique des activités physiques et sportives sur leur territoire.  
Le plan tend à l'organisation d'un parcours sportif diversifié tout au long de la vie pour l'ensemble des publics, par la coopération et la mutualisation des ressources humaines et matérielles de la vie sportive locale.  
Le plan intègre une réflexion sur le développement de la pratique sportive féminine, du sport adapté et du handisport.  
Il favorise les initiatives environnementales et d'intégration sociale et professionnelle par le sport ».
4. Réalisation d'une grande salle multisports, type palais des sports, équipement qui fait défaut sur le territoire.

II. Les évolutions à apporter aux dispositifs en cours à traiter par le groupe de travail sport :

1. Evolution des critères des fonds de concours, rénovation d'équipements sportifs, avec un ciblage spécifique pour les bâtiments sportifs (gymnases, salles spécialisées, vestiaires, ..) ou les terrains de grands jeux : éclairage, pelouse synthétique. Le fonds de concours pourrait être attribué sous réserve de 2 critères cumulatifs :
  - Améliorer l'offre de pratique
  - Permettre d'accueillir un public supra communal
2. Soutien aux clubs de haut niveau communautaire sur la base des critères précisant le périmètre d'intervention de la communauté d'agglomération et celui des communes (logique de projet en compléments des financements actuels), plus intégration des clubs dont l'activité est unique sur le territoire :
  - En clarifiant pour les clubs professionnels et les clubs de haut niveau amateur la nature du soutien en subvention
  - En intégrant les clubs seuls représentants de leur discipline à l'échelle de l'agglomération. Par définition ces clubs sont d'intérêt communautaire.
3. Poursuite du développement des PEAPS : intégrer de nouvelles pratiques à celles déjà existantes.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241219-2024\_12\_243-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/12/2024

Publication : 24/12/2024

### III. Le cas de l'offre aquatique :

Le centre aquatique Nautilus est un équipement multifonctionnel conçu pour recevoir toutes les catégories de public en simultané et qui intègre toutes les activités. Le complexe peut, à lui seul, répondre aux besoins théoriques pour les scolaires (hors problématique de transport coûts et temps).

En synthèse, le schéma révèle que l'équipement est relativement bien géré dans l'ensemble, notamment en ce qui concerne le taux de couverture des charges et les consommations de fluide. Cependant, il pointe de nombreux axes d'amélioration et préconise certaines optimisations (fréquentation à améliorer avec des publics à reconquérir associée à une densification de certains créneaux, développer les recettes d'activités, réaliser une analyse sur les charges RH ainsi que sur les prestataires de maintenance et de nettoyage).

De plus, cet équipement vieillissant nécessite d'engager de nombreux de travaux de réhabilitation. C'est la raison pour laquelle, l'agglomération a engagé, pour un montant avoisinant les 7 millions d'euros, un programme de travaux sur 5 ans, de maintenance et de gros renouvellement, pour ce site.

En ce qui concerne la piscine de La Couronne, l'analyse de la fréquentation et des charges de fonctionnement sont dans la moyenne des équipements de ce type, à savoir une piscine estivale ouverte trois mois de l'année, avec un mois réservé à la pratique scolaire suivi d'une ouverture de deux mois pour les usagers loisirs. Les recettes sont relativement faibles, ce qui est souvent le cas pour une piscine d'été. C'est une piscine bien entretenue et en bon état mais qui nécessite malgré tout quelques travaux.

Dans le cadre de la demande de transfert de cet équipement à l'agglomération par la commune, le schéma directeur a étudié deux scénarios.

- Le premier scénario consiste à conserver le fonctionnement actuel, avec 3-4 mois d'ouverture sur la période estivale. Dans ce contexte, le montant des travaux à prévoir sur les prochaines années serait d'environ 500 000 €.
- Le deuxième scénario projette un fonctionnement élargi sur 9 à 12 mois, ce qui nécessite un chauffage différencié des bassins, le chauffage du bâtiment, l'acquisition d'une bâche thermique et quelques ajustements, pour une estimation des travaux à hauteur d'environ 1 800 000 €.

Malgré l'intérêt que représente la piscine de La Couronne pour la population locale, le site ne pouvant évoluer financièrement vers un bassin « Nordique » (à fonctionnement actuel), considérant également les besoins en investissements à réaliser sur le site de Nautilus et les optimisations d'exploitation à réaliser au cours des prochaines années (accueil des scolaires entre autres), le groupe de travail sport du 10 octobre 2024 puis le bureau communautaire du 5 novembre 2024 ont émis un avis défavorable au transfert de cet équipement communal à l'agglomération.

### **Conclusion**

Le schéma directeur des équipements sportifs et de la politique sportive s'inscrit pleinement dans le projet d'agglomération dans le cadre de son pilier « un territoire qui répond aux besoins de tous ses habitants et de ses communes » et de l'ambition « fédérer par le sport ».

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241219-2024\_12\_243-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/12/2024

Publication : 24/12/2024

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** le projet « schéma directeur des équipements sportifs et de la politique sportive » de GrandAngoulême.

<b>Pour : 71 Contre : 0 Abstention : 4</b>	<b>APRES EN AVOIR DELIBERE LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE</b>
--	--

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241219-2024\_12\_243-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/12/2024

Publication : 24/12/2024